

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 30/03/2023

Présents : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias (arrivée à 20H40), OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel.

Excusée avec procuration : PEYLET Jessica (procuration FENILLE Audrey)

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 20h35

1. Ajout à l'ordre du jour

M le Maire demande l'ajout de trois sujets : éclairage public, électricité du préau, taux de taxe d'habitation pour les logements vacants et résidences secondaires

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

2. Adoption du compte rendu du dernier CM du 30/03/23

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Mathias MORIN arrive à 20h40

3. Budget Principal 2023

Fonctionnement : salaire des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont et tous les éléments ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus avant la réunion. M le Maire fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années 2022 - 2021. Les charges les plus importantes sont les charges de personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard au services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments et logements communaux, du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 334.320,44 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués. Le prévisionnel des recettes s'établit à 437.682,06 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2022 et le virement vers la section d'investissement. Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement

Dépenses : Voirie, logements communaux, réseaux, accueil de nouveaux habitants...

M le Maire présente le budget ligne par ligne avec la programmation annuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale. Il faut également prévoir des extensions de réseaux pour les nouvelles habitations, l'achat de chaudières plus performantes pour les logements communaux, un local de stockage contiguë à la salle polyvalente et la construction d'un préau. Le conseil envisage l'achat d'un microtracteur et ses équipements ainsi que l'installation de toilettes sèches à la chapelle de Montrugeas. Le prévisionnel réel des dépenses est de 162.700 €

L'endettement de la commune se limite à un prêt de 6700 € annuel (rénovation de la mairie et des classes) qui arrivera à terme en 2024.

Recettes :

Les recettes comprennent entre autres la DETR, le futur Boost'Comm'Une, FCTVA, autres aides à l'investissement... pour un total 171.765,19 €. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre et s'équilibre avec le versement de la section de fonctionnement.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

4. Budget Assainissement 2023

Fonctionnement

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2022, des redevances et des opérations d'ordre pour un équilibre prévisionnel de 24.630,37 €.

Dépenses :

Les dépenses récurrentes sont les vidanges, les prestations de la SAUR pour la facturation et les analyses d'eau. JL Joslin envisage le curage de la lagune de Farges.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

Investissement

Recettes :

Elles sont abondées par l'excédent reporté 2022 pour un total 29.219,41 €

Dépenses :

Il n'y a pas de travaux majeurs à envisager cette année et un budget en équilibre avec les opérations d'ordre.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

5. Redevance d'Occupation du Domaine Public d'Orange RODP

Après présentation du relevé des longueurs de réseaux aériens 21,656 km, souterrains 14,365 km et 0,7 m² d'emprise au sol de l'entreprise Orange, JL Joslin demande l'acceptation des quantités ainsi que le calcul de la redevance pour une somme de 2051,79 €.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

6. Terrain de section de Margnot

M. Marien Bournicon accepte la proposition de 700 € pour l'achat du terrain de section ZA 56. Le Maire demande de pouvoir mener à bien la vente et de signer tous les documents y afférant.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

7. Sortie du logement « école » du domaine social

La possibilité de sortir un logement du domaine social est reconductible tous les 3 ans, elle arrivera à terme en juin pour ce logement. M le Maire soumet au vote l'acceptation de sortir du domaine social le logement de l'école compte tenu de sa nouvelle utilisation en Maison d'Assistantes Maternelles MAM.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

8. Tarif du logement « école »

Après un tour d'horizon sur les tarifs de location pratiqués dans les Maison d'Assistantes Maternelles du territoire, M le Maire propose de baisser la location du logement « école » initialement de 450 € à 200€/mois hors charges. Les provisions de charges restent inchangées à 168€/mois, elles sont révisables en fonction de l'évolution du prix des énergies. Le prix du loyer est cohérent avec la politique d'accueil de nouvelle population et le soutien à l'activité de la MAM.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

9. Subventions aux associations

- ACCA : bardage de l'abris de chasse : jusqu'à 500 € avec présentation d'une facture

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

- Ecole (coopérative) : 2500 € la municipalité abondera tout projet qui dépasserait financièrement cette subvention.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

10. Vote de la taxe d'habitation

M le Maire rappelle que la municipalité n'avait plus la maîtrise de ce taux. Il propose au conseil de le reconduire au même taux de 11,1 % pour 2023. Cette taxe concerne uniquement les maisons secondaires et logements vacants peu nombreuses sur la commune.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

11. Electricité du préau

Tous les devis concernant la construction du préau (maçonnerie, charpente) ont déjà été acceptés, il restait l'électricité. A prestations égales, M le Maire propose l'acceptation du devis du mieux disant, l'entreprise Andrade, pour un montant de 2696,75 € HT.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

12. Éclairage public

Devis de poteaux avec éclairage LED par l'entreprise CARRE

- Au niveau de la maison de M. Bouret dans le bourg 1865,52 € TTC.
- Entre les maisons de Mme Hostelet et M Coubret à Farges : 3730,62 € HT compris 125 m de câblage.

M Ollier propose de prendre le temps de la réflexion avec d'autres devis eu égard entre autres à la section du câblage proposé. A noter que le SDEC a envoyé une enquête pour l'entretien mutualisé de l'éclairage communal.

Questions diverses

Ordinateur de bureau

L'entreprise JC Network a soumis un devis de 1100 € pour remplacer l'ordinateur de la directrice de l'école. Un coût jugé trop important vu l'utilisation principal de l'outil (bureautique).

M le Maire propose l'achat d'un vidéo projecteur pour un coût de 350 €

Proposition de spectacle le vendredi 28 avril

M le Maire a reçu un représentant de la troupe « les Tony » qui propose un spectacle familial d'1h30 le vendredi 28 avril à 20h30. C'est un mélange de cirque, de magie, d'acrobatie et de sketches comiques... La salle sera mise gratuitement à la disposition de la troupe, qui se réserve les droits d'entrée (6 €/adulte et 4 €/enfant). La buvette pourra être tenue par l'association des parents d'élèves « la Récré » qui récupèrera tous les bénéfices des ventes.

Dans le but de proposer des animations dans la commune et de permettre à un maximum de personnes de voir le spectacle, JL Joslin propose que la municipalité offre une entrée à tous les enfants qui fréquentent le RPI.

Terrain de Tennis de Farges

M le Maire et M. Valery Martin ont reçu deux licenciés du Team Tennis Aubusson pour un partenariat avec le club d'Aubusson. L'objectif est d'augmenter la fréquentation du court de Tennis de Farges, de simplifier la volonté politique d'accueil de nouvelle population et le soutien à l'activité de la MAM, et moderniser le système de réservation. L'utilisation de l'application de réservation en ligne Ten'up de la fédération française de Tennis est possible sans contrepartie financière. Aucune obligation d'être licencié pour réserver, seules deux plages horaires seraient mise à disposition pour les licenciés du club (mardi de 17h à 21h et le dimanche matin de 9h à 12h). Un complément sera apporté au règlement d'utilisation du court et les personnes bénéficiant d'une carte seront prévenus dès la mise en application de ce nouveau système de réservation.

Opération « le 23, on nettoie »

M le Maire fait part d'une proposition commune France Bleu Creuse, La Montagne, Conseil départemental d'organiser une manifestation le dimanche 23 avril dont l'objectif est de nettoyer des zones qui le nécessiteraient sur la commune. M le Maire fera suivre le courrier aux Amis du patrimoine et Les Godillots de St Marc qui pourraient être intéressées par le projet. Des gilets seront mis à disposition des volontaires.

Fin du conseil à 23h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance